

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Tridi 23 Frimaire, an V.

(Mardi 13 Décembre 1796).

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 22 septembre.

Depuis quelque tems, il se répandoit ici des bruits alarmans sur l'état de Saint-Domingue; on assureit qu'une violente insurrection des noirs avoit éclaté dans la partie du Nord, & avoit été le signal de nouveaux massacres. Les avis qu'on vient de recevoir, & qui vont jusqu'au 23 août, confirment ces bruits affligeans.

(Nous donnerons demain une lettre du Cap, en date du 6 fructidor, contenant quelques détails sur ce qui s'y passoit alors. La proclamation suivante de Santhonax nous a paru plus importante à publier. Elle montre l'usage que les noirs de cette colonie font de cette liberté que nos barbares & insensés philanthropes ont voulu leur donner au prix de tant de sang, de crimes & de malheurs).

Au Cap, le 1^{er} fructidor, l'an 4 de la république française, une & indivisible.

Léger-Félicité Santhonax, commissaire du gouvernement français aux isles Sous-le-Vent, aux commandans militaires de la partie du Nord.

La commission me charge, citoyens, de vous instruire des nouveaux mouvemens excités à la Grande-Rivière par les ennemis de la liberté générale.

Des hommes auxquels nous nous nous disposions à faire partager avec vous les bienfaits des loix républicaines, auxquels nous avions pardonné généreusement leurs fautes passées, que nous avions embrassés comme des freres, que nous avions accueillis parmi nous, auxquels nous venions de donner des uniformes, des cocardes tricolores, des munitions de bouche & de guerre; ces hommes ingrats & perfides tournent contre nous nos propres bienfaits, & secouent dans cette colonie les torches de la guerre civile. Soudoyés par les traitres agens de l'Angleterre, ils marchent la cocarde rouge au chapeau; ils marchent contre vous, réunis sous les drapeaux de la contre-révolution.

Après avoir assassiné Gagnet, l'un de leurs chefs, dont tout le crime fut d'avoir aimé la liberté & de s'être réuni franchement à la république, ils travaillent, de concert avec nos féroces ennemis, à river de nouveau les fers honteux que la France, aidée de votre courage, avoit si généreusement brisés. Déjà ils ont osé rétablir le trafic infâme que nous avons aboli pour Jamais. Les monstres! ils ont eux-mêmes vendu aux Anglais leurs freres & leurs enfans!

Il est tems, citoyens, de mettre fin à cet affreux bri-

gandages, & la commission se repose sur votre courage de la faire cesser. Prouvez à l'univers que vous êtes dignes de la liberté en combattant indistinctement tous ceux qui osent se révolter contre elle.

La commission vous ordonne, citoyens, de tenir prêts à marcher, au premier ordre que vous recevrez, toutes les troupes qui sont sous votre commandement, d'établir provisoirement des postes avancés qui vous mettent à l'abri de toute insulte & protègent les habitations qui vous avoisinent.

Elle vous autorise, en cas que vous soyez attaqués par les révoltés, de mettre sur-le-champ en réquisition tous les cultivateurs armés de votre arrondissement; en un mot, citoyens, que vos dispositions soient prises de maniere à ce que la loi soit respectée par-tout, & que les traitres qui osent se lever contre elle soient bientôt exterminés ou soumis.

Salut & fraternité.

ITALIE.

De Rome, le 19 novembre.

Les propositions faites la semaine dernière par l'agent de la république française au cardinal secrétaire d'état, ont été rejetées, dit-on, avec beaucoup de hauteur. La cour de Rome cherche à gagner du tems, espérant que les événemens de la guerre seront contraires aux Français, & qu'elle pourra recouvrer ce qu'elle a cédé par le traité d'armistice.

On répand à chaque instant des nouvelles des progrès rapides des Autrichiens.

En attendant que les Romains puissent battre les Français, il les accablent d'injures. On est inondé de satyres, de sonnets & de chansons sur l'impiété & la mauvaise foi gauloise.

De Sienna, le 21 novembre.

Le 18 au soir on vit arriver ici deux cents trente soldats français qui venoient de Rocca-Cohada & de plusieurs autres endroits de la Maremme. Les Anglais y ayant débarqué avec des forces très-supérieures, les Français ont été obligés de se retirer. On n'a pas permis à ceux-ci d'entrer dans la ville, mais on leur a assigné pour logement une maison très-vaste, appelée le Palais des Diabes, située à un mille de Sienna. Le Marquis de Flartochigi fut chargé de les pourvoir de vivres & d'autres objets nécessaires. Les Français, officiers & soldats, ont été très-contens de la maniere dont ils ont été traités, & n'ont pas donné le moindre sujet de plainte. Beaucoup de personnes sont allés les voir au Palais des Diaboli, où ils sont restés jusqu'au 20. Ils en sont partis le matin de bonne heure pour se rendre, les uns disent à Medane, d'autres à Livourne.

Les Français avoient 200 hommes en garnison dans la petite ville de Castiglione. Quoique la place ne fût guere tenable, ils firent des préparatifs comme pour soutenir un siege, & firent les Anglais à faire venir quelques canons & deux mortiers à bombe. Mais leur objet étoit de donner le tems de se retirer aux Français qui étoient dans d'autres parties de la Maremme, & ils évacuèrent Castiglione pendant la nuit.

Les Anglais les ont poursuivis, mais inutilement. On a dit que les Anglais, manquant de vivres, ne se sont pas souciés de les faire prisonniers.

Les Anglais ont été bien reçus par les habitans de Castiglione à qui ils ont offert de payer les dommages causés par quelques bombes qu'ils y ont jetés & qui ne sont pas considérables. Nous verrons si l'offre aura son effet. Les Anglais ont assuré les Maremmois Siennois que la liberté du commerce des grains sera protégée; il n'y a pas d'apparence cependant qu'ils en permettent l'exportation pour les Français.

De Gènes, le 28 novembre.

Les nouvelles des armées ont produit ici une grande agitation. Le ministre de France a fait imprimer plusieurs bulletins officiels, dont on conteste l'exactitude, en leur opposant des lettres ministérielles de Venise, de Parme, &c. Tous les rapports s'accordent à dire que les Français, avec moins de 25 mille hommes, en ont attaqué 50 mille & les ont empêchés d'entamer la ligne qu'ils défendent.

Madame Buonaparte est arrivée ici avant-hier.

La convention faite par la république de Gènes avec la république française n'est point approuvée par tous ceux qui ne voudroient pas que la bonne harmonie régnât entre les deux gouvernemens. Ils prétendent que cette convention équivaut à un traité d'aïllance ou de coalition, puisqu'il ôte aux génois les moyens de rétablir leur neutralité à l'égard de l'Angleterre; & ils ajoutent que les Génois, en retour de ce qu'ils accordent, n'obtiennent pas même la garantie de l'intégrité de leur état. Ces malveillans, la plupart partisans déclarés de la coalition, se déchâinent sur-tout contre le ministre qui a négocié cette convention, comme s'il n'avoit pas eu des instructions précises dont il n'a pu s'écarter. Au reste, les objections que l'on fait contre ce traité ne sont point fondées. Le gouvernement de Gènes ne prétend pas renoncer à sa neutralité, & il étoit de son intérêt de consentir à des mesures propres à mieux cimenter son union avec une puissance qui est son alliée naturelle. Quant à la garantie, quoique ce mot ne se trouve pas dans le traité, il est certain que son principal objet est d'assurer aux génois la convention de l'intégrité de leur état & leur parfaite indépendance.

Le gouvernement de Gènes, en ratifiant la convention, a fait, sur plusieurs articles, des observations propres à en déterminer le sens d'une manière plus précise. On ne peut douter, d'après l'esprit qui a dicté cette convention, que le gouvernement français ne consente à adopter les explications proposées.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, le 30 novembre.

On se rappelle que l'armée d'observation que commande

en chef S. A. S. le duc de Brunswick, sur les rives du Weser, doit être entretenue aux frais des états & territoires que cette armée a entrepris de protéger contre toute invasion hostile dans cette guerre: il a été, en conséquence fait par le cercle de Basse-Saxe & par les autres états avoisinans & intéressés, un fonds de 400 mille écus, dont voici la distribution: au corps prussien, 225,611 écus; au corps hanovrien, 162,047 écus; enfin, au corps de Brunswick, 12,341 écus.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 18 frimaire.

Toutes les espérances que l'on avoit conçues de voir bientôt une suspension d'armes générale mettre un terme au carnage sur les bords du Rhin, paroissent être totalement évanouies. Malgré le froid excessif, toutes les troupes sont encore campées de part & d'autre, & les mesures de précaution redoublent plus que jamais. Le général Baronville, qui parcourt continuellement toute la ligne, vient de donner des ordres nouveaux pour renforcer les troupes campées sur la rive gauche du Rhin entre Remagen & Andernach. La division du général Lefebvre campe près de Rheindorf, & celle du général Grenier est toute entière entre Breizig & Remagen. Chaque nuit l'on redouble de précaution sur la rive gauche, en faisant bivouaquer les troupes jusqu'au jour; pendant ce tems-là, des patrouilles nombreuses parcourent continuellement les bords du fleuve. Ce service dur & pénible dans cette saison rigoureuse, fatigue excessivement le soldat.

A Bonn, on vient du publier, au son du tambour, que toutes les portes des maisons où logent des soldats doivent être ouvertes aussi-tôt que l'on entendroit battre la générale: outre cela, les habitans seront tenus de mettre des lumières aux fenêtres des premiers étages, & sur-tout de se tenir renfermés chez eux dans tous les cas d'alarmes. De pareilles mesures & les mouvemens que l'on voit faire continuellement aux troupes autrichiennes sur la rive droite du Rhin, ne sont nullement propres à rassurer.

On s'attend d'un instant à l'autre à une tentative nouvelle de la part de l'ennemi, pour tâcher de s'emparer de la tête du pont de Neuwied: on est informé même que l'on construit à Breibreitstein des radeaux très-lourds & des brûlots qui doivent être lancés contre les deux parties de ce pont, afin de tâcher de le détruire & de le mettre en feu: mais toutes les mesures ont été prises par les généraux français pour déconcertier ses projets.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC.

Extrait d'une lettre de Carouge, du 16 frimaire.

Nous ne savons à quoi nous en tenir sur les nouvelles d'Italie. Les avis particuliers nous inquiètent; mais les avis officiels nous rassurent: ceux-ci exagèrent & dissimulent quelquefois, mais les autres mentent. Une gazette italienne a annoncé il y a quelques jours de la manière la plus positive que les Autrichiens étoient entrés dans Vérone. Les bulletins des généraux ont démenti cet avis. La plupart des gazettes d'Italie sont écrites dans un esprit qui nous est peu favorable; j'en excepte celles qui se font sous la censure militaire. On parle en ce moment

de plusieurs
on parle en
Piémont; n
en détail,
que le qu
Popinion
suivi cette
dace & les
fournir les
d'obstacles
tous les te
l'ont envah
D E R A

On a fait
mens des 47
ques précau
mais il n'y
avoit déjà
avoient été
avoit réussi

Des lettres
la nouvelle
mingue par
lettres, Sa
mais départ

C'est ici
elle s'est so
avec une a
des récits lu
registres con
parviennent
teurs à la p
bre des arr
ou douze;
n'est guere
le mois der
venus, out
les patrouil
seront enco
prévenir un
toutes les
coupables.
soin, sur
nis, & den
examine leu
aspects; le
poursuivis
deux ou tre
ne sont pas
d'entrepren
femmes pub
taile à beau
chargés, sp
effet, des r
après avoir
prostitution

D
Tous ce

de plusieurs actions où l'ennemi a eu quelque avantage ; on parle encore d'une retraite de notre armée vers le Piémont ; mais comme ces bruits ne sont appuyés d'aucun détail, ils sont plus que suspects. On dit seulement que le quartier-général est déjà transféré à Crémone. L'opinion générale, même parmi les militaires qui ont suivi cette campagne, est qu'il n'y a que l'activité, l'audace & les talens du général en chef, qui puissent lui fournir les moyens de maintenir son armée, malgré tant d'obstacles & de contrariété, dans un pays qui, dans tous les tems, a dévoré presque toutes les armées qui l'ont envahi, &c.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER

De Vendôme, le 16 frimaire.

On a fait hier une visite des bâtimens où sont les logemens des 47 prisonniers ; on a reconnu qu'il y avoit quelques précautions à prendre pour la sûreté de leur garde ; mais il n'y a aucune crainte d'une évasion. Cependant on avoit déjà répandu dans cette ville que les prisonniers avoient été au moment de s'évader, & qu'un d'eux y avoit réussi. Cela n'est pas vrai.

De Paris, le 22 frimaire.

Des lettres particulières de Bordeaux semblent confirmer la nouvelle des nouveaux désastres arrivés à Saint-Domingue par la révolte générale des noirs. Suivant ces lettres, Santhonax n'a pas été tué, comme on l'a dit, mais déporté dans l'Amérique septentrionale.

Sur la police de Paris.

C'est ici le lieu de dire un mot de la police de Paris ; elle s'est soutenue, malgré toutes les sortes de difficultés, avec une activité que ne démentira point l'exagération des récits lugubres de quelques feuilles mal instruites. Ses registres constatent que, presque tous les jours, ses agens parviennent à prévenir des vols, & à suivre les malfaiteurs à la piste, pour les saisir en flagrant délit ; le nombre des arrestations qu'elle fait chaque jour est de dix ou douze ; celui des vols, constaté par les déclarations, n'est guères plus considérable ; elle a traduit, pendant le mois dernier, devant le tribunal de la Seine, 150 prévenus, outre ceux qui n'ont pu être jugés. Les postes & les patrouilles viennent récemment d'être doublés, & seront encore augmentés ; & si l'on ne peut quelquefois prévenir un guet-à-pens dans une rue écartée, au moins toutes les mesures sont-elles prises pour arrêter les coupables. On fait des recherches, avec le plus grand soin, sur les personnes qui arrivent dans les hôtels garnis, & dont le nombre est de 120 à 150 par jour ; on examine leurs papiers ; on suit les démarches des hommes suspects ; les déserteurs de la première réquisition sont poursuivis par l'agent militaire. On arrête tous les jours deux ou trois banquiers de jeux frauduleux ; mais les loix ne sont pas encore assez précises à cet égard. On vient d'entreprendre également des recherches sévères pour les femmes publiques, dont les logemens servent de réceptacle à beaucoup de malfaiteurs ; des agens viennent d'être chargés spécialement de les poursuivre, de faire à cet effet, des réquisitions dans les postes, & de les arrêter après avoir pris les moyens nécessaires pour constater la prostitution ; mais il faut encore des loix à ce sujet.

Des isles de France et de la Réunion.

Tous ceux qui ont eu connoissance des résolutions

fermes & prudentes des assemblées coloniales des isles de France & de la Réunion, ne peuvent s'empêcher de reconnoître que le renvoi des commissaires Baco & Burnel, a conservé ces deux importantes colonies à la république. Mais ces deux commissaires ont dit que le capitaine de la corvette *le Moineau* avoit eu ordre de les jeter sur la côte aux Philippines. Ils en ont témoigné un vif ressentiment. Sans doute ce ressentiment seroit très-légitime s'il étoit fondé sur la vérité. Cette vérité sera bientôt dévoilée. Enfin les conseils sont saisis des pièces de ce grand procès. Les colons ne sont pas ici pour se défendre & les commissaires sont présents. Mais les procès-verbaux de l'assemblée coloniale, pendant les trois jours de séjour des deux commissaires, contiennent les motifs justificatifs du parti qu'elle a pris : en voici le résumé.

« Le gouverneur général Malartic étoit menacé par les commissaires d'être envoyé à la potence. Les cultivateurs demandoient à grands cris le renvoi, et à l'instant même, des commissaires. Une terrible explosion alloit faire de cette colonie un nouveau Saint-Domingue. L'agitation croissoit ; les commissaires demanderoient eux-mêmes à partir ; mais la colonie étoit mal approvisionnée : fournir les vivres d'une frégate jusqu'en France, c'est-à-dire, pour six mois au moins, c'étoit encore diminuer les subsistances de la colonie. L'assemblée coloniale prit le parti d'envoyer les commissaires à Manille. Le gouverneur Malartic, sur la demande de l'assemblée, écrit à celui de Manille, pour le prier de vouloir bien avoir toutes sortes d'égards pour eux. L'assemblée observe qu'ils pourront d'ailleurs éprouver des besoins, & leur fait compter mille piastres liquides. Citons les propres paroles du procès-verbal.

« L'assemblée considérant que la corvette *le Moineau*, la seule prête à appareiller, n'a pas une quantité de vivres suffisante pour aller en France ; que les Philippines offrent le seul port neutre où elle puisse se rendre sans rencontrer de vaisseaux de guerre ennemis, arrête que le contre-amiral Sercey est requis, au nom de la tranquillité publique, de faire appareiller sur-le champ *le Moineau*, pour aller à Manille. L'assemblée arrête qu'il sera remis de la caisse générale mille piastres effectives pour les frais de relache & les besoins des citoyens Baco & Burnel ; que tous les rafraichissemens nécessaires à la traversée seront remis au capitaine. Un membre observe que le débarquement des citoyens Baco & Burnel à Manille pourra éprouver des difficultés ; que, dans ce cas, il convient de les descendre sur la côte, remplie de villages & d'habitations. Il propose de donner des renseignemens à ce sujet au commandant du *Moineau*. La motion est mise aux voix & adoptée ; & l'assemblée arrête que les renseignemens nécessaires seront donnés au capitaine, pour qu'en cas d'obstacles les citoyens Baco & Burnel soient débarqués dans un lieu habité où ils puissent recevoir les secours qui leur seront nécessaires ».

Ainsi tombe & s'évanouit le seul grief spécieux qui eût été élevé contre les colons ; & les conseils purent la satisfaction de ne trouver en eux que des concitoyens & des amis qui ont encore une fois bien mérité de la patrie.

(Nous donnerons demain une réponse à la lettre que nous avons publiée du citoyen Baco. Cette réponse répandra encore quelque lumière sur l'état & les dispositions des isles de France & de la Réunion.)

CORPS LÉGISLATIF

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen QUINETTE.

Suite de la séance du 21 frimaire.

La commune de Bapaume réclame des loix repressives contre les devins, les enchanteurs, les sorciers, les né-gromanciens, les phantasmagorgens, & autres fripons qui se répandent dans le sein des campagnes, & y font de nombreuses dupes.

On demande l'ordre du jour.

Dumolard demande que les loix sur les escrocs soient appliquées à ces prétendus sorciers, & soutient qu'une loi nouvelle n'est point nécessaire.

L'ordre du jour est adopté.

Dubrueil est ensuite entendu. Il fait adopter une réso-lution qui casse & annule un arrêté du représentant du peuple Laplanche.

Les termes de cet arrêté sont précieux à recueillir. En vertu de ses pouvoirs illimités, Laplanche, considérant qu'un citoyen du département du Cher, est porté sur la liste des égoïstes & des riches avares de sa commune, y exerce le pouvoir judiciaire, statue sur une transaction de ce citoyen, & le condamne à verser 25,000 liv. dans la caisse des sans-culottes.

Cet arrêté est motivé sur ce que les représentans du peuple étoient envoyés dans les départemens, dit La-planche, pour y assurer le regne de l'égalité.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BRÉARD.

Séance du 21 frimaire.

Sur le rapport de Roger-Ducos, le conseil approuve une résolution du 28 brumaire, qui accorde des pensions aux peres & meres, veuves & enfans des citoyens morts le 10 août, & à des domestiques de Stanislas, roi de Pologne.

Ledanois, propose d'approuver celle du 25 brumaire, relative aux enfans abandonnés. Le conseil ajourne.

Perrée propose de rejeter la résolution du 10 fri-maire, concernant l'exportation, attendu qu'elle établit des droits excédans six ou sept fois la valeur des objets sur lesquels ils peseroient & qu'elle donneroit lieu à des visites domiciliaires.

On demande l'impression & l'ajournement.

Dupont (de Nemours) demande le rejet sur-le-champ. Comment, dit-il, on vous propose d'établir des registres de naissance & de sépulture des moutons? Qui tiendra ces registres? Ce seront donc les loups?

La résolution est rejetée.

Legendre regarde comme inutile l'impression du rap-port. Les motifs du rejet de la résolution, dit-il, sont dans la résolution elle-même.

Dupont (de Nemours) croit l'impression nécessaire pour éclairer le conseil des cinq cents sur le mauvais système de donaux qu'on lui a fait suivre jusqu'à présent.

L'impression est ordonnée.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 22 frimaire.

Le conseil renvoie à une commission la pétition d'un homme de loi de la Belgique, qui demande que les ad-ministrations publiques ne puissent agir par voie d'ex-ecution contre les débiteurs de la république, qu'après avoir obtenu sentence contre eux en justice réglée.

Un membre propose de transférer à Nancy l'adminis-tration centrale du département de la Meurthe. — Cette proposition est adoptée malgré Gué-Vernon, qui dit que ce seroit sacrifier la commune de Lunéville.

Le conseil se forme par continuation en comité généra. Il paroît que c'est pour s'occuper des finances,

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 22 frimaire.

Librel propose de rejeter la résolution du 2 frimaire interprétative de l'art. 27 de la loi du 9 décembre 1790, attendu 1°. que cet article ne présentant aucune obscu-rité, aucune ambiguïté, n'est point susceptible d'inter-prétation; 2°. parce que la résolution, au lieu d'éclaircir le sens d'une loi qui n'en avoit pas besoin, feroit une loi nouvelle, restriction des dispositions de l'art. 17 de la loi du 9 décembre 1790, qui n'a admis aucune dis-tinction entre les concessionnaires & leurs héritiers, & qui doit s'entendre d'une manière indéfinie vis-à-vis des héritiers du concessionnaire, comme vis-à-vis du conces-sionnaire lui-même. — Impression & ajournement.

Bourse du 22 frimaire.

Amsterdam.....	60 1/4	Bordeaux.....	1 1/4 perte
Hambourg....	19 1/2, 19 1/2	Or fin.....	101 l. 10 s.
Madrid.....	11 l. 2 s. 6 d.	Lingot d'arg.....	50 l. 5 s.
Cadix.....	11 l.	Piastre.....	5 l. 5 s. 6 d.
Gènes.....	91 1/2, 92 1/2	Quadruple.....	79 l. 2 s. 6 d.
Livourne.....	102.	Ducat d'Hol.....	11 l. 8 s.
Bâle.....	1 1/4 bénéfice à 10 j.	Souverain.....	33 l. 16 s.
Lausanne.....	1 1/4 perte.	Guinée.....	25 l.
Londres.....	24 l. 7 s. 6 d.	Inscriptions.....	
Lyon.....	au pair.	Mandat, 2 l. 16 s., 15, 14	
Marseille.....	2 pour 2/3 bénéfice.	13 1/2, 13 s. 9 d.	

Esprit 1/2, 495 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 375 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café, 1 liv. 15 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 17 s. — Savon de Marseille, 18 s. 9 d. — Chandelle, 13 s.

E R R A T A.

Dans le précis de la séance du conseil des cinq cents on lit: Pastoret fait un rapport sur l'exercice du droit de cité pour les religieuses restant en France.... dont les pertes ont été les victimes; lisez, pour les religieuses rentrant en France.... dont les peres ont été, &c.

Procès de Barthelemy Tort-Delalande, accusé de conspiration contre l'état & de complicité avec Dumouriez, acte par lequel Lisonne acquitté, dénonce & accuse devant le conseil des cinq cents le direc-toire exécutif & le ministre de la justice (Merlin de Douai) comme coupables envers lui de prévarication & d'oppression. A Paris, chez Real, rue de Lille, n°. 499; Girardin, au cabinet littéraire, jardin Egalité; & à Bruxelles, chez Hayez, imprimeur libraire, place Nationale.

NO

Quar

Prix de l'ouvrage 16 liv. pour

É T A T

Un bâtiment passagers; il y a des républicains horribles battus; mais il en est arrivé

Extrait d'une

Au port de l'insurrection étoient restées veulent point

Du côté de vement; les nommé Gagnet & ont massacré envoyé 15000 pour aller con succès des nouv sort des habita à eux de venir negres qui son point absolument veulent bien é ils croient au titre, leur fou

Le masque e Saint-Domingue travailleront; a Les commiss une ordonnance ils mettent en depuis 18 ans cette piece que revolte des neg mauvaise volon les ordres de manque de for précaire; que armée; & l'on negres & les m les travailler; arrivée au môle tain ordre: aus